

Stockage de paille en plein air

Question :

Pouvez-vous me rappeler la réglementation concernant le stockage de paille en plein air ?

Réponse :

Dans un souci de prévention des risques d'incendie, l'arrêté préfectoral DDAF/SFEE/2004/389 en date du 2 juillet 2004, fixe les dispositions applicables dans la Vienne au logement des récoltes en plein air.

Deux critères sont pris en compte : le volume stocké (+ ou - de 1 000 m³) et la durée du stockage (+ ou - 3 mois) :

- Le volume d'une meule (ou d'un groupe de meules), non isolée par un espace de 30 mètres au moins avec une bande déchaumée de 5 mètres de largeur, ne doit pas dépasser 1 000 m³.
- Aucune meule ne pourra être construite à moins de 30 mètres d'une route nationale, d'un chemin départemental, de l'emprise d'une voie ferrée ou d'un boisement.
- Un tel stockage ne pourra pas être installé à moins de 50 mètres de l'habitation d'un tiers sans avoir recueilli son accord express. Quoi qu'il en soit, il est recommandé pour faciliter l'intervention des services d'incendie et de secours de ne pas installer de stockage en plein air à moins de 30 mètres des constructions.
- Les dépôts supérieurs à 1 000 m³ (volume constitué par chaque meule (ou groupe de meules) séparée de moins de 30 mètres) doivent faire l'objet d'une déclaration (entre 1 000 et 20 000 m³ stockés) ou d'un enregistrement (entre 20 000 m³ et 50 000 m³) ou d'une autorisation (au-dessus de 50 000 m³ stockés) dans le cadre de la loi relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.
- Les dépôts annexes d'un établissement d'élevage d'animaux de rente répertorié dans la nomenclature des installations classées doivent respecter les dispositions prévues par les arrêtés fixant les prescriptions applicables, à ce titre, à l'activité exercée.
- Les stockages d'une durée supérieure à 3 mois sont soumis à une déclaration préalable en Mairie.

Olivier PASSELANDE – Gilles ROUX

Chambre d'agriculture de la Vienne

☞ Vivonne	05.49.36.33.60	☞ Bonneuil Matours	05.49.85.87.80
☞ Montmorillon	05.49.91.01.15	☞ Mirebeau	05.49.50.44.29